



Le + syndical

Flash info Groupe Gfi

www.fieci-cgc.org/cgcfgi

cgcfgi@free.fr

tél : 01 41 27 09 55 / 06 83 09 41 92

n°8 - 7 septembre 2012

Je TUPE, tu TUPEs, il TUPE, nous TUPONS...dans Gfi Progiciels !

**Némausic,
Gfi
Informatique
Nancy,
JVS-ADIX,
GEOSPHERE**

C'est à ce « traitement » que les **54 salariés** de Némausic, les **14** de l'agence de Nancy de Gfi Informatique (activité de progiciel : WATSON pour les régies d'eau et d'électricité et EUROSEMENCE pour les coopératives), les **19** de JVS-ADIX acquis par Gfi en juillet dernier (activité de progiciel pour les établissements publics) et enfin les **43** de GEOSPHERE acquis par Gfi en juillet dernier (activité de progiciel pour les collectivités territoriales, dont un SIG= Système d'Information Géographique), soit **130 salariés au total**, vont être soumis le 1^{er} octobre 2012 ! **De quoi s'agit-il ?** La TUP (Transmission Universelle de

Patrimoine) est une **procédure simplifiée au plan juridique permettant, sous réserve de certaines conditions, le transfert d'activités et des salariés concernés, vers une autre entité juridique, en l'espèce : Gfi Progiciels**. Certes, les contrats de travail sont transférés à l'identique (art L1224-1 du CT) mais **quelques différences de statuts** devront être résolues par la direction sans que les salariés aient à subir le moindre impact négatif : taux de cotisation de retraite, dotation au budget du CE etc... **Les Instances représentatives des salariés de Gfi Progiciels** (CE, DP, CHSCT) devront être élargies à leurs homologues des entités transférées dans des conditions à négocier (en particulier l'expertise RPS lancée par le CHSCT de Gfi Informatique EST en cours à Nancy, devra pouvoir se dérouler sans ambages, jusqu'à son terme).

La direction devra également **garantir le maintien de tous les emplois à l'identique, dans chacun des sites régionaux impactés** : Nancy, Nîmes, Reims, Tarbes, Quetigny

La CFE-CGC fera preuve de la plus grande vigilance pour défendre les droits et intérêts des salariés dans ces opérations, et a d'ores et déjà interpellé la direction dans ce but, lors du CCE du 6 septembre !



Thales : le CCE décide d'interjeter appel suite à la décision du juge du 27 août le déboutant de ses demandes !

Le 6 septembre courant, le **CCE de l'UES Gfi a décidé par vote à bulletin secret avec une très forte majorité** (14 votants : 10 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE) **d'interjeter appel** de la décision du juge des référés du TGI de Bobigny le déboutant de ses demandes d'informations complémentaires pourtant impératives pour formuler un avis sur le projet d'acquisition par Gfi de la division BUS de Thales Services (cf. notre lettre mensuelle n°156 du 31 août 2012).

Le dossier est désormais entre les mains de l'avocat du CCE et une date d'audience sera prochainement fixée .

« Dura lex, sed lex » (« la loi est dure, mais c'est la loi ») : ce recours ne suspend pas l'opération engagée par Gfi qui n'attend plus que l'avis favorable de l'Autorité de la concurrence pour que les lettres soient envoyées par Thales, individuellement à chacun des 529 salariés de BUS afin de les informer qu'ils sont désormais salariés du Groupe Gfi via la filiale **Gfi-BUS** de Gfi Informatique, créée expressément à cet effet !

Cependant, le CE de Thales Services, lui, est encore dans l'attente de la décision du TGI de Versailles, pour le 14 septembre prochain : **un nouveau rebondissement pourrait-il survenir de ce côté du dossier?** Cela n'est pas impossible : **la direction de Thales Services ayant refusé (en accord avec la direction de Gfi ?) le processus de médiation proposé lors de l'audience, par le juge lui-même, ce dernier pourrait lui en tenir rigueur ...**

Lire l'actualité du dossier sur : www.fieci-cgc.org/cgcfgi

Le saviez vous ?

Dans son rapport financier semestriel 2012 , page 4 : www.gfi.fr/fr/shareholders/common/pdfs/ra/Rapport_semestriel_2012.pdf, Gfi déclare : « *le coût de l'endettement financier net est passé de 1,7M€ à 2,9M€ au 1^{er} semestre 2012, dont la principale cause vient du service de la dette de l'emprunt OCEANE* » ...en clair : **le fonds d'investissement BOUSSARD&GAVAUDAN** qui détient 29,9% du capital de Gfi et a souscrit 100% des dites obligations (OCEANE) pour près de 50M€ a encaissé **1,2M€ d'intérêts qui se sont ajoutés aux 1,5M€ de dividendes versés** durant la même période, au titre de l'exercice 2011.

M BOUSSARD va bien, M GAVAUDAN aussi : merci Gfi !

Et les salariés de Gfi ?